

Metz, le 20 mai 2014

COMMUNIQUÉ

Henri HASSER élu Président du Syndicat mixte du SCoTAM

Henri HASSER, Maire du Ban-Saint-Martin et 3^{ème} vice-président de Metz Métropole, remporte la présidence du Syndicat mixte en charge de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM).



Son élection s'est tenue le jeudi 15 mai 2014, lors du Comité syndical d'installation qui rassemble 50 membres issus des 7 intercommunalités du territoire du SCoTAM : Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Communauté de communes du Pays Orne-Moselle, Communauté de communes des Rives de Moselle, Communautés de communes du Sud Messin, Communauté de Communes du Pays de Pange, Communauté de communes du Val de Moselle, Communauté de communes du Haut Chemin. Il succède ainsi à Lionel FOURNIER qui a mené l'élaboration du SCoTAM jusqu'à l'arrêt du projet le 12 décembre 2013.

A l'issue de son élection au poste de Président, Henri HASSER a insisté sur la nécessité d'avancer collectivement sur le projet de SCoT tout en mobilisant les élus membres. Il s'est ainsi entouré de 6 vice-présidents :

- 1^{er} Vice-Président : Monsieur Lionel FOURNIER (CC Pays Orne-Moselle)
- 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Rémy SADOCCO (CC Rives de Moselle)
- 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER (CC du Sud Messin)
- 4^{ème} Vice-Président : Monsieur Christian PETIT (CC du Pays de Pange)
- 5^{ème} Vice-Président : Monsieur Michel COULETTE (CC du Val de Moselle)
- 6^{ème} Vice-Président : Monsieur André HOUPERT (CC du Haut Chemin)

Le nouveau Comité syndical aura à charge d'amener le projet de SCoTAM jusqu'à son approbation prévue à l'automne 2014 pour ensuite œuvrer à ce que les objectifs et les orientations de ce schéma trouvent ancrage dans les documents d'urbanisme locaux (Plans locaux d'urbanisme, Cartes communales) notamment.

Contacts presse

Angélique HARMAND – Responsable du Syndicat Mixte

03 87 39 89 89 - aharmand@metzmetropole.fr

Fatiha El Houda DRICI – Chargée de mission communication et concertation

03 87 39 71 63 - fdrici@metzmetropole.fr